

# **DEMANDE DE CNI**

## **Pièces à fournir pour une PREMIERE de CNI (originaux + photocopie)**

- Le formulaire de demande rempli et signé au stylo noir
- une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - original (à demander dans la mairie de naissance)
- 1 justificatif de domicile moins de 3 mois : facture EDF ou TELECOM, quittance loyer
- 1 photo d'identité récente, tête nue, sur fond clair, non numérisée, format 3,5 x 4,5 cm
- **Pour les mineurs** : La carte d'identité d'un des parents

## **Si le demandeur est majeur et domicilié chez 1 tierce personne (ses parents ou chez son concubin ...) :**

- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant moins de 3 mois (facture EDF, TELECOM, quittance de loyer)
- 1 justificatif de l'identité de l'hébergeant (carte d'identité, permis de conduire)
- Attestation de l'hébergeant sur papier libre en précisant la date d'hébergement.

## **En cas de divorce ou de séparation de corps :**

- Pour changement d'Etat civil joindre jugement de divorce
- Pour enfant mineur joindre jugement de divorce désignant le parent exerçant l'autorité parentale

## **En cas de tutelle**

- Délibération désignant le tuteur

## **Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers :**

- Photocopie du certificat de nationalité française

Prendre RDV à la Mairie pour déposer votre dossier

Mairie Monistrol sur Loire : 0471665345

Mairie Aurec sur Loire : 0477354013

- **Les photographies d'identité :**

Tout dossier comportant des photos d'identité non conformes aux normes internationales sera systématiquement retourné en mairie :

- être récentes et identiques,
- de format 3,5 X 4,5 cm
- le visage doit être complet, centré et occuper une hauteur allant de 3,2 à 3,6 cm
- être en couleur, de fond clair (le blanc est proscrit) et en tout état de cause neutre et uni
- la mise au point doit être nette
- la limite entre la tête et l'arrière plan doit être clairement identifiable
- être correctement exposées, ni trop claires ni trop sombres
- tout autre objet ou toute autre personne est exclu
- la lumière doit être uniforme et éliminer tout reflet sur la peau, les lunettes, la rétine (yeux rouges proscrits) ainsi que les ombres derrière la tête ou sur le visage
- être de haute résolution, sur papier de qualité, indemne de toute altération, sans effet de pixélisation, sans pliure ni trace
- la tête doit être découverte (pas de foulard, chapeau, bandeau, lunettes, bandana...)
- le visage doit être de face avec une expression neutre, bouche fermée, yeux normalement ouverts et clairement visible
- seuls les verres blancs sont admis ; les montures doivent laisser apparaître les yeux (le port de lunettes noires ou d'un bandeau couvre-œil est permis sur production d'un certificat médical).

**Les nouvelles caractéristiques de la photographie d'identité permettront : l'enregistrement de l'image numérisée dans une puce intégrée à l'intérieur du titre, la numérisation et l'impression de l'image directement sur le titre.**

**L'attention des usagers doit être appelée sur le fait que les photographies non conformes entraîneront un rejet de la demande et donc une perte de temps qui rallongera le délai d'obtention du passeport.**